

INTOXICATION PAR LE PHOSPHORE

La question de l'intoxication par le phosphore qui, dans la forme aiguë, tint une si grande place dans les statistiques des suicides et des empoisonnements criminels, qui, dans sa forme chronique, fut pendant longtemps l'une des plus intéressantes de l'hygiène industrielle, ne présente plus guère actuellement, à certains points de vue, qu'un intérêt historique. La raison en est simple : l'intoxication aiguë par le phosphore résultait presque toujours de tentatives de suicide ou d'empoisonnements criminels. Le chiffre de ces derniers s'était à ce point multiplié qu'il était devenu double du chiffre des empoisonnements par l'arsenic¹. Cet accroissement tenait à ce que le poison était à la portée de tout le monde, par suite de l'emploi des allumettes chimiques préparées avec le phosphore blanc et des pâtes phosphorées destinées à la destruction des animaux nuisibles. Les allumettes, après une macération suffisante, étaient administrées le plus souvent dans un breuvage chaud, du café, par exemple; les pâtes phosphorées, dans des aliments appropriés et préparés de telle sorte que la saveur désagréable du phosphore se trouvait à peu près masquée.

Ces causes d'intoxication ont disparu presque complètement, en France au moins, où nulle part, depuis tantôt trois ans, on ne se sert plus du phosphore blanc pour fabriquer des allumettes. On emploie — nous le verrons plus loin en étudiant l'intoxication chronique — un corps qui jusqu'à présent paraît absolument inoffensif, le sesquisulfure de phosphore. De ce fait, la principale cause d'intoxication étant supprimée, les autres sont comparativement de peu d'importance. Il faut rappeler, comme cause possible d'intoxication, l'emploi de l'huile phosphorée.

INTOXICATION AIGUË.

Le traitement de l'intoxication aiguë par le phosphore doit être mis en œuvre rapidement et poursuivi avec énergie. Si l'on est appelé

1. D'après les statistiques criminelles de 1860 à 1872, en douze années, on a compté cent quarante et un empoisonnements par le phosphore et soixante-quatorze seulement par l'arsenic, et si à ce chiffre on ajoute les empoisonnements accidentels et les suicides, la proportion augmente très sensiblement.

peu après le début des symptômes de l'intoxication (douleur dans la gorge et le long de l'œsophage, nausées, vomissements alimentaires et bilieux possédant une forte odeur de phosphore et lumineux dans l'obscurité, coliques, diarrhée, phénomènes rappelant l'ictère grave, oligurie, albuminurie, hypothermie, syncopes, irrégularité du pouls...), il faut s'efforcer de débarrasser l'estomac à l'aide de vomitifs donnés à l'intérieur ou administrés en injections hypodermiques (2 centigrammes d'apomorphine).

On a essayé la magnésie, l'eau albumineuse, le soufre, la farine, l'amidon et le sulfate de cuivre à doses réfractées.

Il faut tenter le lavage de l'estomac même si l'empoisonnement remonte à un ou deux jours, car les observations ont montré qu'il pouvait exister encore du phosphore en nature dans l'estomac quarante-huit heures après son ingestion (Richardière, Van Sterck).

Dans ces dernières années, on a préconisé un médicament (l'essence de térébenthine) qui, de l'avis du docteur Audouet (de Dax), de M. Personne, devait être infailible dans le traitement de l'empoisonnement par le phosphore. Mais le succès n'a pas répondu à l'attente; car, si l'essence de térébenthine empêche la phosphorescence de ce métalloïde, elle n'en empêche pas l'oxydation (Chapuis¹). C'est à peine si elle la ralentit lorsque le milieu est complètement saturé de ses vapeurs. Quoi qu'il en soit, on peut toujours, après avoir administré les vomitifs, donner une potion à l'essence de térébenthine, à la dose de 4 grammes par jour, à prendre toutes les demi-heures. On peut aussi donner la térébenthine sous forme de capsules à la même dose (4 à 8 grammes dans les vingt-quatre heures).

M. Hugouneq² fait observer que, dans le traitement de l'empoisonnement aigu par le phosphore, on doit s'abstenir des alcalins, qui pourraient favoriser la formation d'hydrogène phosphoré, poison aussi dangereux que le phosphore lui-même. Enfin, on a prescrit (Chapuis), lorsque le poison a pénétré dans l'intimité de l'organisme, les inhalations d'oxygène. On favoriserait ainsi l'oxydation de la substance délétère et sa transformation rapide en phosphite, hypophosphite, phosphate facilement éliminés par les urines.

INTOXICATION CHRONIQUE.

Traitement curatif. — On a pendant longtemps exagéré dans de très notables proportions l'importance et surtout la fréquence

1. CHAPUIS, *Traité de toxicologie*.

2. RICHARDIÈRE, art. *Intoxication par le phosphore* du *Traité de médecine* Charcot-Bouchard.